A.M.A.P. des Cassagnous - Mairie - Place du 11 novembre - 31190 AUTERIVE
Contrat branche pain pour la période d'octobre 2017 à septembre 2018

Entre l'adhérent :…….....

Adresse :……..……..

Courriel :……Tel mobile :…….

Et le boulanger : Jérémie NECHTSCHEIN fournil "Dans le même pétrin", 2 rue du château 31190 MAUVAISIN, 0628042871 jeremie.com@gmail.com

Est établi le contrat suivant :

- Le boulanger s'engage à livrer le pain commandé sous le préau de la mairie d'Auterive chaque mardi soir **entre 18h30 et 20h00** pendant 1 an. Il y aura 5 mardis (à définir par le boulanger) sans livraison soit **47** livraisons par an, à partir du mardi 3 octobre 2017. Le boulanger est sous mention « Nature et progrès ». Le pain est réalisé à la main, avec du levain naturel, cuit dans un four à bois et provient exclusivement de sa production. Les farines sont issues directement de paysans équipés de moulin à meule à la ferme et proviennent de moins de 100 km.
- L'adhérent s'engage à acheter une quantité minimum de pain répartie à sa convenance sur l'année parmi les différents types de pains proposés, à venir retirer sa commande à chaque livraison et **à assister le boulanger lors d'une livraison au moins une fois dans l'année. Toute livraison non retirée est perdue.**

Modalités :
L'adhérent définit à l'avance, dans le contrat, la quantité totale de chaque produit qu'il compte acheter dans l'année. Pour ce faire, l'adhérent complète le présent document ainsi que le tableau prévisionnel joint au contrat. Ce dernier sera disponible ensuite sur le site Web. L'adhérent pourra alors consulter et éventuellement modifier le prévisionnel de chaque livraison et ce **jusqu'au dimanche midi précédant la livraison**. Ces modifications ne doivent toutefois pas conduire à un réalisé, en fin d'année, inférieur à celui de l'engagement initial car **aucun remboursement ne sera effectué.** En revanche, il peut être supérieur mais au-delà de **30 €, il peut être demandé à l'adhérent de fournir un chèque de régularisation en cours d'année**.
L'adhérent accède à son espace personnel à l'adresse : http://amapcassagnous.org/spip.php?page=amap
La documentation concernant l'utilisation du site est disponible dans la branche pain.

Bon de commande :

PAINS		Prix unitaire	Quantité totale année	Prix Année (€)
Farine de blé T80	Tourte 2kg	8 €		
	Michot 750g	3,50 €		
	Boule 500g	2,50 €		
Farine petit épeautre T80	Pain moulé 1kg	7,50 €		
	Boule 1kg	7,50 €		
	Boule 500g	4 €		
Prix total sur l'année (€)				
Nombre de chèques remis				

Paiement :

L'adhérent calcule le total de son engagement et le divise en parts égales. Le nombre de parts doit être inférieur ou égal au nombre de mois restants (≤ 12 pour un démarrage en octobre, ≤ 11 pour novembre...). L'encaissement des chèques sera lissé sur la période, autant que possible pour offrir au boulanger un revenu mensuel global constant sur l'année.

Le contrat avec prévisionnel complété et signé en 2 exemplaires et les chèques établis à l'ordre du boulanger « Jérémie NECHTSCHEIN » sont à remettre aux membres du comité de pilotage :

LEBEAU Christian
29 rue Joliot Curie
31190 Auterive
06.47.68.90.18 lebeau.christian@orange.fr

BUZZI Marie et Thomas
6 Hameau de Troy
31550 GAILLAC TOULZA
06.64.20.35.76 marietourretbuzzi@gmail.com
06.52.17.26.71 thomasbuzzi@yahoo.fr

Le boulanger et l'adhérent reconnaissent avoir acquitté leur adhésion à l'AMAP, pris connaissance de la Charte des AMAP, des statuts et du règlement intérieur de l'AMAP des Cassagnous et en accepter les termes. A ce titre, ils se concertent tout au long du contrat sur l'évolution de leur partenariat, les difficultés éventuelles rencontrées de part et d'autre et adaptations nécessaires. Ils assument **ensemble** les aléas de la production. Le présent contrat établit les critères de l'échange mais il se fonde avant tout sur un **rapport de confiance et de solidarité** entre le boulanger et les adhérents de l'AMAP.

Calendrier Prévisionnel	Farine de blé T80			Farine petit épeautre T80		
	Tourte 2 kg	Michot 750 g	Boule 500 g	Pain 1 kg	Boule 1kg	Boule 500g
	8.00 €	3.50 €	2.50 €	7.50 €	7.50 €	4.00 €
3 oct 2017						
10 oct 2017						
17 oct 2017						
24 oct 2017						
31 oct 2017						
7 nov 2017						
14 nov 2017						
21 nov 2017						
28 nov 2017						
5 déc 2017						
12 déc 2017						
19 déc 2017						
26 déc 2017						
2 janv 2018						
9 janv 2018						
16 janv 2018						
23 janv 2018						
30 janv 2018						
6 févr 2018						
13 févr 2018						
20 févr 2018						
27 févr 2018						
6 mars 2018						
13 mars 2018						
20 mars 2018						
27 mars 2018						
3 avr 2018						
10 avr 2018						
17 avr 2018						
24 avr 2018						
1 mai 2018						
8 mai 2018						
15 mai 2018						
22 mai 2018						
29 mai 2018						
5 juin 2018						
12 juin 2018						
19 juin 2018						
26 juin 2018						
3 juil 2018						
10 juil 2018						
17 juil 2018						
24 juil 2018						
31 juil 2018						
7 août 2018						
14 août 2018						
21 août 2018						

NB : 5 distributions seront amenées à être décalées en cours d'année (congés de Jérémie).

Fait à Auterive, en 2 exemplaires le ….....

L'adhérent : Le boulanger :